

MAIRIE DE SAINT-BONNET-DE-CONDAT

Information aux habitants

Saint-Bonnet-de-Condat, le 16 octobre 2026

Objet : Élections municipales du 15 mars 2026 – le Conseil d'État confirme les résultats

Chères habitantes, chers habitants,

Les résultats des élections municipales du 15 mars 2026 avaient fait l'objet d'un recours devant la justice administrative. Nous souhaitons vous informer de l'issue de cette procédure.

Par un jugement du 29 mai 2026, le tribunal administratif de Clermont-Ferrand avait rejeté la protestation électorale. Ce jugement avait ensuite été contesté devant le Conseil d'État.

Par une décision du 16 octobre 2026 (n° 516978), le Conseil d'État a confirmé ce jugement et rejeté la requête. Il a estimé que les griefs soulevés n'étaient pas fondés et n'a relevé aucun élément diffamatoire. Cette décision est définitive : les résultats du scrutin du 15 mars sont confirmés et la procédure est close.

Former un recours est un droit que nous respectons pleinement : il fait partie des garanties de notre vie démocratique. La justice s'étant prononcée de manière définitive, le moment est venu de tourner la page.

Notre engagement reste le même : agir pour Saint-Bonnet-de-Condat et pour tous ses habitants, quel qu'ait été le choix de chacun le 15 mars. Nous voulons poursuivre ce mandat dans un esprit d'écoute, de respect et de rassemblement.

La mairie vous accueille aux horaires habituels et chaque élu reste à votre disposition pour échanger.

Bien cordialement,

Sarah Chabrier